

L'ATELIER D'ARTISTE D'ISSOUDUN



Les résidences d'artistes soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Centre, la ville d'Issoudun et la Communauté de communes, ont pour objectif de permettre à des artistes de se consacrer à un projet artistique et de développer des animations, notamment en direction d'un public jeune.

Description de l'atelier

- * Cette résidence d'artiste a la particularité d'être en relation étroite avec le musée de l'Hospice Saint-Roch, dont la vocation est de montrer l'art contemporain dans ses salles d'exposition, d'en assurer la découverte et la compréhension par le public le plus large possible.
- * Le musée d'Issoudun assurera le suivi de la résidence, du contrat passé avec l'artiste ainsi que la publication liée au travail réalisé durant celle-ci.
- * La ville d'Issoudun assume le fonctionnement technique de cet atelier et apporte l'assistance technique maximum pour son bon déroulement.
- * la durée de la résidence est de trois mois maximum, les dates de résidence sont convenues avec l'artiste selon ses disponibilités et celle de la résidence.
- * Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention.

Le lieu

- * L'atelier-résidence est un appartement et un lieu de travail indépendants, au cœur de la ville. Il est situé rue de la Triperie, à proximité du musée, du parc et de la gare.
- * Il comprend un lieu de travail de 100m², avec atelier, galerie, dépôt, mezzanine, un logement meublé de 78 m² avec séjour, chambre à l'étage, et une cour privative.
- * L'atelier est à la disposition de l'artiste qui pourra y amener le matériel nécessaire à sa création.
- * Atelier et logement sont mis gratuitement à la disposition de l'artiste par la commune.

Equipement

- * Imprimante couleur Epson Stylus/1290
Scanner Epson Perfector 2450
Connexion internet et téléphone fixe
- * Boîte à outils complète et matériel électrique de bricolage (perceuse, scie sauteuse, visseuse électrique, ponceuse, ...)

La Bourse

Le montant de l'aide maximum d'une résidence comprend :

- * Une bourse de résidence de 3000 €
- * 30 % de la bourse sont versés à la signature de la convention de résidence, soit 900 €
- * Les 70% restants soit 2100 €, étant échelonnés mensuellement durant le séjour en deux fractions.
- * Des frais de fonctionnement plafonnés à 450 € par mois (hébergement, défraiement, frais de communication autour de la résidence)

La Publication

- * En fin de résidence, l'artiste bénéficie d'un montant de 3200 euros pour l'édition d'une publication lui permettant de présenter ses créations et notamment celle réalisée durant la résidence à Issoudun.

Projet de l'artiste

- * Aucun programme n'est imposé à l'artiste
- * Tous les types d'expressions artistiques sont acceptés
- * Proposition d'un projet précis pour les trois mois de résidence à Issoudun
- * Le travail personnel pourra conduire en fin de résidence, à une présentation sur place et/ou à une publication.
- * Le projet inclut une démarche d'action culturelle en direction des publics différents, notamment avec des écoles.

Dossier de candidature (A ENVOYER UNIQUEMENT PAR COURRIER)

- * La lettre de motivation évoquant le projet pour l'atelier-résidence et tout document permettant une explication supplémentaire du projet.
- * Un curriculum vitae
- * Un dossier soigné sur les créations antérieures de l'artiste (photographies, illustrations....).
- * Le dossier complet sera restitué après la sélection pour les candidats qui n'auront pas été sélectionnés.

La commission de sélection est composée de :

- * Conservateur du musée de l'Hospice Saint-Roch
- * Représentants aux Arts Plastiques de la Drac Centre et du Conseil Régional
- * De deux personnes ayant une compétence en matière d'arts plastiques

Appel à Candidature

Date limite de réception des dossiers : 17 novembre 2016

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Musée de l'Hospice Saint-Roch

B.P. 150

36105 ISSOUDUN cedex

e-mail : museepublic@issoudun.fr

site internet : www.issoudun.fr et <http://museeissoudun.tv>

